

Procès-verbal du conseil municipal du vendredi 5 avril 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 16

L'an deux mil vingt-quatre

le : 5 avril

le Conseil Municipal de la Commune de Val-du-Mignon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 heures, à la salle « Angélique » d'Usseau, sous la présidence de Mme Marie-Christelle BOUCHERY, Maire

Date de convocation : 29 mars 2024

Etaient présents : BOUCHERY Marie-Christelle, BERTAU Jean-Marie, LIXON Myriam, CONSTANTIN Jocelyne, WIERZBICKI Pascal, WIERZBICKI Nadine, PÉTORIN François, LATROMPETTE Sophie, GIBault Florent, THUAULT Aurélie, MASSON Marie-Reine

Etaient absents excusés : GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, MOREAU Cédric, CHAT Cyril, BERTHELOT Lucie, GIRARDEAU Fabrice

Etaient absents : AUDÉ Christine, BOUCHET Patrick

Etaient représentés : GRATALOUP Monique donne pouvoir à WIERZBICKI Nadine,
VIAUD Patrice donne pouvoir à GIBault Florent,
MOREAU Cédric donne pouvoir à WIERZBICKI Pascal,
CHAT Cyril donne pouvoir à PÉTORIN François,
BERTHELOT Lucie donne pouvoir à THUAULT Aurélie,

Secrétaire de séance : WIERZBICKI Nadine

Début de séance 20 h 03.

- MCB : Je voudrais vous présenter Mr. Mickaël RENAUDEAU, qui est un agent administratif ici depuis 3 semaines, mis à disposition par la mairie d'Épannes. Il est arrivé pour le budget et rattraper tout ce qui n'était comptablement pas fait depuis le décès de Zahia. Je vous propose de vous présenter afin qu'il fasse votre connaissance. Pour la commune qu'il ne connaît pas encore bien, on va faire une visite cette semaine ou la semaine prochaine, tous les bourgs ne sont pas encore bien associés. Sa mise à disposition est jusqu'au 31 mai 2024.

Tous les conseillers municipaux présents se sont présentés.

1 - Approbation du PV du CM du 15 janvier 2024 :

Marie-Reine MASSON absente, n'a pas voté puisqu'elle est arrivée à 20h20.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

2 - Approbation du Compte Financier Unique 2023 - Budget principal :

- MCB : Pour nous remettre dans le contexte, avant le décès de Zahia, nous avons fait la réunion "commission budgétaire". On commençait juste à travailler le budget ensemble et on ne l'a pas revue après. Le budget a été travaillé avec le centre de gestion, avec une secrétaire, plutôt un agent qui forme les secrétaires de mairie et qui a dû être secrétaire de mairie dans sa vie. Avec elle, nous avons travaillé le budget, car à ce moment là nous n'avions pas de personnel de mairie. En plus, nouvelle présentation, qui est le CFU, tout ça c'est vrai que ça n'a pas été suffisamment partagé, mais dans le contexte où on a été, on ne pouvait pas faire beaucoup mieux. Donc, aujourd'hui, on vous demande d'approuver ce Compte Financier Unique. Ce Compte Financier Unique va retracer 2023 et sera présent sur les 3 budgets : le budget principal, le budget Centre de Loisirs et le budget photovoltaïque sur la mairie de Thorigny, à chaque fois vous allez avoir un compte financier a approuvé avant. Je sors car je ne peux pas participer. Je vais me retirer dès le début de la présentation, vous aller devoir ensemble élire un élu, qui sera à même de lire et présenter ce CFU car je ne peux pas. Elire, ça veut dire qu'il peut y avoir plusieurs personnes qui peuvent se présenter, après pour le vote, soit c'est un vote à main levée, soit un vote avec des petits papiers. Si vous choisissez les petits papiers, pensez bien pour ceux qui ont des pouvoirs à prendre 2 documents. J'ai tracé le décor, maintenant c'est à vous de travailler, d'élire votre rapporteur pour présenter la délibération et vous me rappellerez quand vous aurez fini.

Marie-Christelle BOUCHERY sort de la salle.

- PW : au départ, est-ce que tout le monde sait ce qu'est le CFU ?

- les conseillers municipaux : non.

PW : tu veux expliquer Mickaël ?

- MR : C'est le document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. On avait précédemment 2 documents, un qui était émit par la mairie, l'autre par la trésorerie et les 2 étaient votés en conseil municipal, il y avait 2 délibérations. Maintenant ça été fusionné en un seul document qui fait des allers-retours entre la trésorerie et la mairie, jusqu'à ce qu'il soit concordant. Il n'y a plus qu'une seule délibération pour approuver ce compte finance public qui est le fruit d'une collaboration.

- PW : il est dématérialisé pour pouvoir favoriser les échanges bien sûr, avec la direction départementale des finances publiques et en plus, il est pour l'instant expérimental. Donc nous l'expérimentons depuis une délibération que l'on a prise le 26 septembre 2023. Ça fait suite à toutes ces modifications que l'on a eu avec la M 57, tout est lié, c'est de la simplification. Avant il y avait 2 comptes. Il fallait faire le collationnement pour voir si ça collait, maintenant il n'y en a plus qu'un. Si vous le souhaitez je veux bien vous le présenter ?

- PW : est-ce que vous voulez que ça se fasse à bulletin secret ou à main levée ?

- les conseillers municipaux : à main levée.

- JMB : c'est le compte financier de 2023 ?

- PW : oui, c'est 2023

- FG : donc Pascal tu te présentes ?

- PW : oui.

- FG : qui est pour ?

- NW : c'est bon pour tout le monde ?

le conseil municipal vote à l'unanimité (14 voix) pour que Pascal WIERZBIKI soit le rapporteur.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération N° 2023-47-1 du 26 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu l'avis de la Commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la Commune du Val du Mignon ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la Commune du Val du Mignon ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- *APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la Commune du Val du Mignon.*
- *DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

Retour dans la salle de Marie-Christelle BOUCHERY.

3 - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 :

- MCB : vous avez eu les documents pour les étudier en temps réglementaire, car avec le CFU c'est une nouvelle réglementation, ça fait parti des réglementations du CFU. Les documents devaient vous être envoyés 12 jours avant le conseil municipal. C'est ce qui a fait la date du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget Principal de la Commune de Val-du-Mignon, ce jour,

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

Constatant que le Compte Financier Unique présente

- *Un excédent de fonctionnement cumulé de **80 550.09 €***

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
<u>A/ Résultats de l'exercice 2023</u>	+ 80 550.09 €
<u>B/ Résultats antérieurs reportés (2022)</u>	+ 291 344.26 €
Ligne 002 du compte administratif	

C/ Résultats à affecter =A + B	+ 371 894.35 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
<i>A'/ <u>Résultat de l'exercice 2023</u></i>	+ 69 700.58€
<i>B'/ <u>Résultats antérieurs reportés (2022)</u></i>	- 37 385.20 €
Ligne 001 du compte administratif	
D/ Résultats à reporter en 2024= A'+ B'	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement) :	+ 32 315.38 €
<i>E/ SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT</i>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	+ 32 315.38 €
<i>F/ <u>Besoin de financement en investissement :</u></i>	
<i>si D + E = résultat négatif</i>	0.00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (C)	+ 371 894.35 €
G/Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement (F) pour 2024	0.00 €
H/Report en fonctionnement en 2024-D 002	+ 371 894.35 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Contre :

Abstention :

Pour : 16

4 - Vote du budget principal :

- MCB : la partie Socio-Culturel du SIVOM, a été réévaluée à 11 €, avant elle était à 9 €.

- JC : c'était quelque chose qui n'avait pas été augmenté depuis 10 ans.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général Des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Budget Primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Budget Communal,

Considérant la délibération n° 2024-05 du 5 avril 2024 portant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023,

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Principal présenté par la commission des finances, soumis au vote par nature,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide d'adopter le Budget Primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-après :

- *Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,*
- *Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement*

Le Budget Principal de la Commune est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 059 847.02 €	834 881.00 €	228 418.72 €	49 175.01 €
Opérations d'ordre	176 928.33 €	30 000.00 €	30 000.00 €	176 928.33 €
Solde d'exécution reporté		371 894.35 €		32 315.38 €
TOTAL	1 236 775.35 €	1 236 775.35 €	258 418.72 €	258 418.72 €

Comme le prévoit l'article L. 2313-1 du CGCT, une note de présentation brève et synthétique sera annexée au Budget Primitif.

Contre :

Abstention :

Pour : 16

5 - Approbation du Compte Financier Unique 2023 - Budget annexe Centre de loisirs :

Marie-Christelle BOUCHERY sort de la salle.

- PW : je vous fais grâce de ce que je vous ai expliqué tout à l'heure, parce que c'est exactement la même chose, sauf que là c'est le CFU du budget annexe du Centre de Loisirs de VDM.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération N° 2023-47-1 du 26 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du Budget Annexe Centre de Loisirs de la Commune du Val du Mignon ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe Centre de Loisirs de la Commune du Val du Mignon ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- *APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe Centre de Loisirs de la Commune du Val du Mignon.*
- *DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Contre : **Abstention : 1** **Pour : 14**

Retour dans la salle de Marie-Christelle BOUCHERY.

6 - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe Centre de Loisirs de VDM :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget Annexe Centre de Loisirs de la Commune de Val-du-Mignon, ce jour,

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

Constatant que le Compte Financier Unique présente

- *Un déficit de fonctionnement cumulé de 29.32 €*

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT <i>A/ Résultats de l'exercice 2023</i>	- 29.32 €
<u>B/ Résultats antérieurs reportés (2022)</u> Ligne 002 du compte administratif	- 9 197.46 €
<u>C/ Résultats à affecter =A + B</u>	- 9 226.78 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT <i>A' Résultat de l'exercice 2023</i>	
<u>B' Résultats antérieurs reportés (2022)</u> Ligne 001 du compte administratif	0.00 €

D/ Résultats à reporter en 2024= A'+ B'	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement) :	0.00 €
E/ SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
F/ Besoin de financement en investissement :	
si D + E = résultat négatif	0.00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (C)	- 9 226.78 €
G/Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement (F) pour 2024	0.00 €
H/Report en fonctionnement en 2024-D 002	- 9 226.78 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Contre :

Abstention :

Pour : 16

7 - Vote du budget annexe « Centre de loisirs » 2024 de VDM :

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général Des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Budget Primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Budget Communal,

Considérant la délibération n° 2024-08 du 5 avril 2024 portant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023,

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Annexe « Centre de Loisirs » présenté par la commission des finances, soumis au vote par nature,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide d'adopter le Budget Primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-après :

- *Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.*

Le Budget Annexe « Centre de Loisirs » de la Commune est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	17 320.00 €	26 546.78 €
Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €
Solde d'exécution reporté	9 226.78 €	
TOTAL	26 546.78 €	26 546.78 €

Comme le prévoit l'article L. 2313-1 du CGCT, une note de présentation brève et synthétique sera annexée au Budget Primitif.

Contre : **Abstention : 1** **Pour : 15**

8 - Approbation de Compte Financier Unique 2023 - Budget annexe Energies Renouvelables :

Marie-Christelle BOUCHERY sort de la salle.

- PW : on recommence, par contre, j'ai cru comprendre que Marie-Reine c'était abstenue, parce qu'elle n'avait pas eu l'explication, comme elle n'était pas arrivée en temps et en heure.

Pascal WIERZBICKI réexplique ce qu'est le CFU.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération N° 2023-47-1 du 26 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du Budget Annexe Régie Energies Renouvelables de la Commune du Val du Mignon ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe Régie Energies Renouvelables de la Commune du Val du Mignon ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- *APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe Régie Energies Renouvelables de la Commune du Val du Mignon.*
- *DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Retour dans la salle de Marie-Christelle BOUCHERY.

Contre :

Abstention :

Pour : 15

9 - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe Régie Energies Renouvelables de VDM :

- JMB : la maintenance se fait toujours par l'entreprise qui a posée les panneaux photovoltaïques ?

- MCB : il est enclenché par le CRER parce que le CRER suit toute l'ingénierie et toute la production des panneaux, après la maintenance il n'y en a pas beaucoup.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget Annexe Régie Energies Renouvelables de la Commune de Val-du-Mignon, ce jour,

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

Constatant que le Compte Financier Unique présente

- *Un excédent de fonctionnement cumulé de 4 121.76 €*

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT <i>A/ Résultats de l'exercice 2023</i>	+ 4 121.76 €
<u>B/ Résultats antérieurs reportés (2022)</u> Ligne 002 du compte administratif	+ 3 971.80 €
<u>C/ Résultats à affecter =A + B</u>	+ 8 093.56 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT <i>A' / Résultat de l'exercice 2023</i>	+ 493.07 €
<u>B' / Résultats antérieurs reportés (2022)</u> Ligne 001 du compte administratif	+ 2 132.59 €
<u>D/ Résultats à reporter en 2024= A'+ B'</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement) :	+ 2 625.66 €
<u>E/ SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT</u> Besoin de financement Excédent de financement	+ 2 625.66
<u>F/ Besoin de financement en investissement :</u> <i>si D + E = résultat négatif</i>	0.00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (C)	+ 8 093.56 €
G/Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement (F) pour 2024	0.00 €
H/Report en fonctionnement en 2024-D 002	+ 8 093.56 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

10 - Vote du budget annexe « Régie Energies Renouvelables » 2024 de VDM :

- MCB : pour les autres services extérieurs, en faisant le budget avec Mme TANGHE du centre de gestion, elle souhaiterait que nous ayons un commissaire aux comptes, même si c'est un tout petit budget, il faut un commissaire aux comptes. Donc si vous avez des adresses de commissaires aux comptes, que l'on face faire un devis. Pour elle. C'est une obligation pour un SPIC budget commercial.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général Des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Budget Primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Budget Communal,

Considérant la délibération n° 2024-11 du 5 avril 2024 portant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023,

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Annexe « Régie Energies Renouvelables » présenté par la commission des finances, soumis au vote par nature,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide d'adopter le Budget Primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-après :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Le Budget Annexe « Régie Energies Renouvelables » de la Commune est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	9 598.46 €	2 001.00 €	3 121.76 €	0.00 €
Opérations d'ordre	1 370.00 €	873.90 €	873.90 €	1 370.00 €
Solde d'exécution reporté		8 093.56 €		2 625.66 €
TOTAL	10 968.46 €	10 968.46 €	3 995.66 €	3 995.66 €

Comme le prévoit l'article L. 2313-1 du CGCT, une note de présentation brève et synthétique sera annexée au Budget Primitif.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

11 - Vote des taux de la Fiscalité Directe Locale 2024 de VDM :

- MCB : pour rappel, lorsque nous avons fait commune nouvelle, chaque commune avait des taux bien distincts. En 2019, quand la commune nouvelle a été créée, il y a eu une obligation de lisser les taux, pour qu'il y ait un taux unique pour Val Du Mignon. Ça a duré ce qu'il appelle 3 + 1, c'est-à-dire 3 ans + 1 = 4 ans. On est sorti de cette période, on n'a pas souhaité augmenter sur l'année 2022, par contre en 2023 on a fait une augmentation en se disant que l'on n'en ferait pas en 2024. Les taxes de Val du Mignon sont à 18,98 % sur les propriétés bâties, à 57,85 % sur les propriétés non-bâties et la taxes d'habitation des résidences secondaires à 14,58 %. La taxe d'habitation a disparue, mais ça a été compensé par le département, donc on ne perd pas. Et même si cette année, il ne va pas y avoir d'augmentation de taux, on va avoir une augmentation sur notre feuille d'imposition de taxe foncier bâti, non-bâti, car il y a un taux national qui agit. L'année dernière il était de 7 %, il est d'environ 4 % déjà, et ça ce n'est pas de notre ressort. On va nous dire que l'on a encore augmenté de 10 %... On n'aura pas augmenté mais la part de l'état, elle, aura évoluée. Si vous en êtes d'accord, c'est de rester sur les taux que nous avons votés l'année dernière 39,60 %

sur la taxe foncière bâtie, 60 % sur la taxe foncière non-bâtie et 14,56 % la taxe d'habitation des résidences secondaires.

- MRM : je pense qu'il faut penser en terme le plus favorable aux habitants d'ici, ne serait-ce que pour le maintient des installations de famille et des mutations de l'école.

- MCB : oui, tout à fait.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'état de notification n° 1259,

Considérant la création de la commune nouvelle de Val-du-Mignon au 1^{er} janvier 2019, par arrêté de la Préfecture des Deux-Sèvres en date du 19 septembre 2018,

Considérant les règles de fixation en matière de fiscalité,

Considérant les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles 2024,

Considérant le produit attendu pour couvrir les besoins du budget,

Considérant la délibération du 29 Mars 2019, et suite à la création de la Commune nouvelle, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TH (Taxe d'habitation) : 14,56 % avec un lissage sur trois ans
- TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 18,98 % avec un lissage sur trois ans
- TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) : 57,85 % avec un lissage sur trois ans
- Taux unique pour chaque taxe appliqué la 4^{ème} année.

En 2021, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les Communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du Département (18,88 %) a été transféré aux Communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la Commune était de 37,86 % (soit le taux Communal de 2020 : 18,98 % + le taux Départemental de 2020 : 18,88 %).

Suite à ces informations, il est proposé au Conseil Municipal, de maintenir les taux d'imposition 2023 en 2024 soit :

- TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 39.60 %
- TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) : 60 %
- THRS (Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires) : 14.56 %

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à compléter l'état de notification portant les taux d'imposition 2024.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

12 - Attribution des subventions aux associations pour 2024 :

- MCB : il va falloir me préciser qui fait parti des associations que l'on va nommer, car ils ne pourront pas participer aux votes de leur association.

Il est précisé que n'ont pas pris part au débat et au vote d'attribution pour leur association respective, en raison de leurs implications et fonctions dans celles-ci :

Cyril CHAT (APE)

Pascal WIERZBICKI (Anciens Combattants)

Jean-Marie BERTAU (ACCA Usseau)

Jocelyne CONSTANTIN (Familles Rurales)

Entendu l'avis de la commission « Vivre Ensemble » qui a examiné les demandes de subventions adressées au maire par les associations de la Commune,

Après en avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer aux associations, au titre de l'année 2024, les subventions présentées dans le tableau ci-dessous, afin de les valoriser et les soutenir dans leurs actions.

Associations	Subvention proposée	Votes		
		Pour	Contre	Abstention
AAPMA	300 €	14	2	0
ACCA THORIGNY	250 €	14	0	2
ACCA PRIAIRES	250 €	13	0	2
ACCA USSEAU	250 €	14	0	1
ANCIENS COMBATTANTS	300 €	14	0	0
APE	500 €	14	0	0
COMITE DES FÊTES USSEAU	450 €	16	0	0
FAMILLES RURALES	350 €	13	0	2
FC USSEAU	300 €	14	0	2
MEEPLES	300 €	16	0	0
UNION POUR LA MUSIQUE /Beauvoir	50 €	15	0	1
MOTUSS	200 €	16	0	0
MARCHE ENSEMBLE BEAUVOIR	50 €	15	0	1
USEP COOP SCOLAIRE	250 €	16	0	0
TRAIT D'UNION NATURE	150 €	6	10	0
TOTAL	3 950 €			

Associations	Avis
APILUL	Ne souhaite pas de subvention
COMITE DES FÊTES THORIGY	Ne souhaite pas de subvention
ASSOC REBOISEMENT VDM (ASL)	Ne souhaite pas de subvention

- MCB : pour les associations communales, les salles sont gratuites si l'animation proposée n'est pas à but lucratif, s'il y a quelque chose qui va leur rapporter de l'argent, il faut demander 35 €. Par contre nous n'avons pas de tarif pour les associations hors commune. Il faudrait que l'on y pense parce que nous avons des demandes.

13 - Approbation du plan de financement - Armoire négative 2 portes + cellule de refroidissement :

- MCB : je vous propose que l'on puisse rappeler les aides du "pacte 3", au niveau de la Communauté d'Agglomération du Niortais, où on a 50 % du hors taxe. Donc on va bénéficier de 1 525 € de la CAN. Cette opération nous coûtera 1 525 € HT + la TVA de 610 €.

Madame Marie-Christelle BOUCHERY, Maire, présente le projet d'acquisition d'une armoire inox négative 2 portes et d'une cellule de refroidissement, afin de l'autoriser à signer le devis et à solliciter les aides financières auprès des partenaires institutionnels.

Plan de financement prévisionnel du projet

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant HT		Montant
Armoire inox négative 2 portes	1 630.00 €	Communauté d'Agglomération du niortais - PACT 3 – Axe 1 (50 %)	1 525.00 €
Cellule de refroidissement	1 420.00 €	Commune / Autofinancement (50 %)	1 525.00 €
TOTAL HT	3 050.00 €	TOTAL HT	3 050.00 €
TVA - 20 %	610.00 €	Part TVA financée par la commune	610.00 €
TOTAL TTC	3 660.00 €	TOTAL TTC	3 660.00 €

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- *D'approuver le projet d'acquisition proposé ci-dessus*
- *D'autoriser Madame Le Maire à signer le devis afférent au projet, et à solliciter les aides financières aux partenaires institutionnels.*

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

Questions diverses :

- MCB : on a le tableau sur la tenue des bureaux de vote. A savoir qu'il n'y a qu'un seul bureau de vote qui sera à Usseau et qui se fera sur une seule table, donc, 3 personnes par tranche horaire, on peut se suffire. Là, on a mis par 2 heures et demie, comme précédemment, mais on peut peut-être réduire les tranches à 2 heures. Notez déjà ce qui vous convient le mieux. A 8 heures c'est le président du bureau qui est là.

- PW : le président et le vice-président, il faut qu'il y est au moins l'un des deux, systématiquement.

- MCB : si on ouvre, on ferme. Il faut être là. Je vous fais passer le tableau et vous remplissez.

Projet CME, nos petits jeunes ont travaillé, et nous étions plusieurs élus lors de leur présentation, je vais vous donner leurs projets. On va pouvoir aider sur certains, mais sur d'autres c'est plus compliqué. Nous avons eu la présentation de 9 projets :

1 - créer un parking 2 roues devant l'école. C'est quelque chose qui peut être réalisable en interne avec les agents, à savoir s'il faut le mettre plutôt à l'extérieur ou à l'intérieur de l'école. Mais l'idée du jeune c'est plutôt de le mettre à l'extérieur, donc on va continuer de travailler avec lui pour voir les possibilités.

2 - installer des ordinateurs à la médiathèque. Donc les ordinateurs qui étaient à la médiathèque sont revenus à l'école et sont à l'étage, donc ce n'est pas sûr qu'ils servent, peut-être que l'on peut à nouveau en redescendre un ou plusieurs, pour repartir à la médiathèque. C'est à voir avec la CAN et avec Mme Nathalie GIRARD.

- JC : ils sont quand même très, très anciens.

- MCB : voir comment on peut modifier les choses.

3 - une demande de traverse de passage piéton au niveau de l'école. Ça c'est envisageable, on comprend la dangerosité, on peut voir sur un certain temps rétablir cette sécurité, mais après ça fera partie du "projet école". Est-ce que l'on propose ce petit jeune de rejoindre le "projet école" et travailler dessus, mais ce sera peut-être complexe et un peu long.

- AT : c'est du retraçage simplement ?

- MCB : C'est plus de panneaux, rouler trop vite...

- JC : avant il y avait quelqu'un avec un panneau stop ou passe.

- MCB : après ce n'est peut-être pas un personnel, ça peut être aussi un parent d'élève. Ou un accompagnant adulte qui emmène les enfants d'un point à un autre...

- AT : un pédibus.

- MCB : ça peut être dans le même sens, un parent. Mais après il faut voir en termes de responsabilité.

- PW : s'il faut retracer, celui de la salle des fêtes est en biais, et il n'existe pas de passage piéton en travers, ça doit être perpendiculaire à l'axe de la route.

4 - mettre en place des sacs à crottes pour les chiens. Ce peut être quelque chose qui peut être pensé avec les agents techniques.

5 - visite du château d'Olbreuse. Ça c'est un courrier au propriétaire, mais c'est à eux de faire un courrier.

6 - demande pour faire des décorations. Pas spécifiquement de Noël, mais si c'est Noël il faut que ça scintille, si ce n'est pas Noël, créer des choses. Avec les agents des ateliers on peut aussi mutualiser des choses, les parents peuvent aussi adhérer à l'idée.

- NW : il y avait aussi l'idée de réunir les gens, par exemple, le samedi pour fabriquer, s'organiser, il y avait aussi ce côté-là.

- MCB : pour moi, ça peut être réalisable.

7 - créer un parcours roller, piste cyclable, table de pique-nique, à côté du city-parc.

- NW : et la tyrolienne.

- MCB : il faut leur faire entendre que ce projet-là, demande de la réflexion, de l'argent, des subventions, de la place, c'est un gros projet.

8 - remettre en place un distributeur de fruit le matin à l'école. Donc pour ça il y a des opérations qui se lance actuellement.

- ML : on peut essayer d'obtenir des subventions.

- MCB : il y a un programme qui se lance actuellement pour le fruit et le laitage. Ça c'est à voir avec cet appel à projet.

9 - créer un J.O. 2024. Faire du sport à l'école, le city parc, les enseignantes ont ce projet aussi. Peut-être que c'est une concertation à avoir entre enfants et enseignantes, pour voir comment eux ils peuvent apporter leur touche.

10 - l'anniversaire à la cantine.

- ML : le gâteau d'anniversaire à la cantine mensuel, qui regroupe tous les anniversaires de chaque mois. On a déjà fêté tous les anniversaires du mois de mars. A la rentrée, le mardi je vais voir avec Anthony les anniversaires du mois d'avril. Donc on fait un tableau avec les noms des enfants dont c'est l'anniversaire dans le mois et le cuisinier fabrique un gâteau d'anniversaire, on chante "joyeux anniversaire" et les enfants soufflent les bougies. Ils sont très contents et Anthony est très content de faire un gâteau. Pour juillet et août, on le fera

début juillet, avant la fin de l'école et comme cela tout le monde aura droit à son anniversaire. J'ai eu des réclamations de ceux qui sont en CM2 qui vont partir et dont l'anniversaire est au 3^{ème} ou 4^{ème} trimestre, j'ai dit on verra s'ils ne sont pas nombreux on le fera en juillet.

- MCB : un autre point à évoquer avec vous, certains ont été pompiers, ils vont pouvoir nous aider. A La Gaubertière, en fin de mandat donc en 2019, on a fait faire un schéma par les services de pompier pour la sécurisation incendie. De là, est ressorti qu'il fallait sécuriser d'avantage La Gaubertière sur la partie la plus à l'est. Donc on a mis en place une réserve à incendie, rue de la Coudre sur une parcelle où on a fait un conventionnement pour la poser. Maintenant, on nous dit que ce n'est pas beau, il faudrait mettre des arbres, des fleurs, il faut cacher la citerne, il faut l'enlever, etc... La réserve si elle est là, on ne l'a pas inventé, mais c'est parce que le schéma nous a indiqué qu'il fallait que ce soit là et que c'était obligatoire. Donc, on apporte ce service qui est, en cas d'incendie, pour sauver des maisons, aujourd'hui on nous dit : " non, ça nous gêne, on n'en veut pas".

- PW : en fait, c'est calculé en fonction de la longueur des tuyaux, pour distribuer sur les maisons. C'est pour cela que c'est mis sur un point central.

- MCB : il fallait que je vous informe, car la personne a demandé que j'en parle au conseil municipal. Mais moi, je n'ai pas de solution, hormis mettre quelques fleurs le long du grillage.

- SL : on en a déposé sur la commune, quand ce n'est pas accessible et que tu dois arriver pour débroussailler...

- MCB : il y a la partie prévue devant pour stationner et le recul du camion donc on a mis un panneau.

- PW : C'est eux qui l'on demandé.

- MCB : un panneau pour indiquer, maintenant on nous dit que le panneau gêne aussi.

- FG : il y a des obligations.

- PW : au départ, on voulait la placée autrement, cette citerne. Le préventionniste est venu et a dit : " non, nous ça ne nous va pas, il faut la mettre comme ça, il faut une plate-forme pour que le camion puisse faire demi-tour. Ils nous ont imposé les contraintes.

- MCB : il y a une réglementation, cette réglementation étant, on va redire à la personne que nous répondons à une obligation et qu'il y a un passage obligatoire pour les camions de pompier et qui doit rester libre et non pas employé en stationnement. Il fallait que je vous informe et je vous ai informé. Si vous voyez des réserves et qu'il y a des aménagements dessus, surtout ramenez-nous les idées. Est-ce qu'il y a des choses à savoir, on fait un petit tour de table ?

- JC : oui, moi je voudrais dire par rapport au Centre-Socio. A l'heure actuelle, c'est en période de phase avec les différents contacts, avec la CAF en particulier, car la CAF tient beaucoup. On

ne sait pas et le mois à venir va être décisif, si ce Centre-Social diminue en voilure ou disparaît complètement ou est remplacé par autre chose.

- MCB : c'est carrément évoqué ?

- JC : c'est carrément évoqué. Il y a eu un conseil d'administration extraordinaire lundi soir. Le commissaire aux comptes était là, l'alerte a été déclenchée, puisqu'à l'heure actuelle, pour les salariés ont réussi à faire la paie très, très difficilement et Valérie ROCHER de la CAF était là.

- MCB : et là, ils n'ont pas lancé les inscriptions pour le Centre de Loisirs d'été ?

- JC : pour le moment on assure les vacances qui arrivent là, c'est fait, c'est en ordre. On attend de voir pour les vacances d'été.

- MCB : je suppose que les parents ont aussi une attente ?

- JC : tout le monde a une attente. Il y a le cœur de métier, qui est le Centre de Loisirs. Ça veut dire que certains parents ne peuvent pas mettre leurs enfants quand ils travaillent et le mercredi ça entraîne des conséquences très graves. On est en lien avec le SIVOM.

- MCB : pour ça ils communiquent bien ?

- JC : oui, en plus il y a des projets dans les cartons.

- MCB : l'AG n'est pas faite ?

- JC : non, mais dans le cadre du déclenchement de l'alerte par le commissaire aux comptes, après ce sont des délais qui sont fixés par la loi. Dans un premier temps on a fait le tour pour savoir exactement les sommes qui étaient dues et qui n'avaient pas été payées, car en outre il y a une subvention que l'on reçoit du Conseil Départemental pour "le bien vieillir".

- MCB : il se désengage beaucoup au département.

- JC : ils se sont désengagés au point que le 1^{er} semestre, ils ne vont pas le payer, il y avait quand même un salaire qui était payé à 25 % dessus et il faut attendre le 1^{er} juillet pour savoir.

- MCB : espérons que ça aille mieux quand même, car c'est d'utilité publique.

- JC : je crois. Surtout le cœur de métier du Centre, ce qui s'appelle au "niveau enfant-jeunesse", "relais-assistantes maternelles".

- MCB : j'en discutais avec Anne-Sophie GUICHET, le maire de Coulon, elle disait que sa participation à l'habitant c'est 20 €.

- JC : je suis ravie que tu le dises, mais quand ça n'a pas été augmenté depuis la signature et que le Centre à continuer à accueillir, à faire tourner, à payer, etc... Il a pris où, sur ces fonds propres. C'est pourquoi aujourd'hui il n'y en a plus.

- MCB : Epannes et Vallans, je crois qu'ils payaient beaucoup plus cher.

- JC : oui. Eux, c'était une association qui leur faisait ça. Il y a 3 ans, à la veille des grandes vacances, ils les ont plantés là, donc c'est là qu'ils sont venus demander à Mauzé d'assurer.

- MCB : on voit que sur le territoire, on ne paye pas de la même façon.

- JC : absolument.

- MCB : après on entend crier certains maires disant "on ne peut pas augmenter plus que de raison", mais enfin, depuis 10 ans ça n'a pas été augmenté.

- JC : oui, pleins de choses ont augmentées, surtout là en particulier, tout ce qui est repas et compagnie, et puis les salaires. En plus pour tous les Centres-Socio au niveau national, puisqu'il y a une nouvelle convention collective, il a été dit de revoir les bas salaires, l'augmentation elle est quand même très substantielle, puisqu'il y avait des tas de gens qui n'étaient même pas payés au SMIC dans le cadre de l'animation.

- MCB : bon, on va croiser les doigts. Est-ce qu'il y a d'autres choses à noter pour ce tour de table ?

- JMB : est-ce que tu as eu une réponse de Mr. SURRE du syndicat des 3 rivières ?

- MCB : non. Il m'a fait part des dates d'intervention. Ils sont venus récemment sur 2 jours. C'est ça ?

- JMB : oui, ils sont revenus encore une fois.

- MCB : ils sont revenus depuis ? Parce que j'ai des dates, mais c'était il y a une dizaine de jours. Moi, j'ai su qu'ils venaient, mais c'est tout. Et là donc, c'est fini ? Ils avaient mis des cailloux, si j'ai bien compris et maintenant il faut en enlever.

- JMB : oui, ils étaient dans la phase d'en enlever et en fin de compte, c'est toujours pareil depuis le mois d'octobre, la rivière se déverse dans les champs.

- MCB : après le niveau d'eau...

- JMB : quand on suit le Mignon, à aucun endroit ça déborde, il n'y a que là, où ils ont fait les travaux.

- FG : si tu prends depuis qu'il y a eu la flotte et les coups de vent que l'on a pris, si tu prends la longueur du Mignon, il y a un paquet d'arbres en travers. Le nombre d'arbres déracinés en travers que tu ne peux pas enlever, car on ne peut pas aller dans les champs, autrement on va y rester même avec le tracteur, ça fait barrage.

- MCB : la route du marais, ce que j'appelle la route du marais entre Antigny et Verdais on ne va pas la réouvrir. Elle est très dégradée, on a mis des panneaux à chaque bout, mais ils sont déplacés régulièrement parce qu'il y en a qui arrive quand même à passer. Ce n'est vraiment pas en bon état. Soit on va la laisser au monde agricole et piéton à l'occasion, mais il n'y a aucune voiture qui peut passer par là. On a vu avec le SIVOM pour y faire quelque chose, mais

on ne peut pas faire la globalité du chemin,, donc on va voir ce qu'ils peuvent nous proposer. Ils proposaient de la monter, éventuellement du pont du Verdais jusqu'au virage, c'est la partie la plus prioritaire.

- FP : ou alors il faut plutôt décaisser fort et rempierrer, mais quelque chose de bien...

- FG : les chemins dans le marais c'est un problème.

- MCB : tu dis qu'il est passé et qu'il ne revient plus Mr SURRE ?

- JMB : je n'en sais rien. De toute façon le résultat est catastrophique.

- MCB : bien, je vais voir avec lui.

- JMB : il a effectué les mêmes travaux entre Usolière et Thorigny et ça fonctionne très bien et là ça ne fonctionne pas du tout. Je pense que si le chemin de Verdais est en mauvais état c'est un peu dû à la rivière qui déborde régulièrement.

- MCB : Est-ce qu'il y a autre chose à voir ? Date du prochain conseil, tout va dépendre de la lettre que va envoyer Patrice VIAUD à la préfecture pour sa démission en tant que délégué-adjoint et derrière il faudra revoter un maire délégué-adjoint. Mais ça ne dépend pas de nous, le courrier va à la préfecture qui nous le renvoi et on a un délai pour le faire, peut-être que ce sera à la fin du mois ou au début du mois prochain. Donc, on ne maîtrise pas tout. Je ne peux pas vous dire quand on aura le prochain conseil, mais ce serait bien que l'on en ait un rapidement parce que l'on a d'autres plans de financement à mettre en place, et aussi des délibérations sur la ressource humaine à faire. Si on ne considère pas la partie de Patrice, sera-t-on en capacité de refaire un conseil le 26 avril 2024 ou lundi 29 avril 2024. On verra comment on s'organisera.

Fin de séance à 22 h 17.

La secrétaire de séance,

WIERZBICKI Nadine



Le Maire,

Marie-Christelle BOUCHERY

